



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



RAS LE BOL !

Paris, le 29 mars 2012

TOUS EN GREVE LE VENDREDI 6 AVRIL 2012 DES MESURES D'URGENCE S'IMPOSENT !

Depuis plusieurs mois et de façon croissante, nous sommes interpellés par des collègues qui dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail. La charge de travail qui ne cesse de s'accroître, et l'insécurité liée au climat de suppressions de postes et de réorganisations des services sont insupportables. De plus, le sens des réformes de la justice des mineurs, le zèle de la DPJJ à les mettre en œuvre tout en appliquant la rigueur budgétaire la plus sévère, concourent à rendre de plus en plus difficile le maintien du sens du travail éducatif.

Les actions et les grèves qui se multiplient: Auxerre, Angoulême, Montpellier, Marseille, Cherbourg, Arras, Nantes, La Réunion... témoignent d'un ras le bol profond de tous les personnels éducatifs et administratifs qui a explosé de façon plus prononcée dans les services d'hébergement. Ces grèves ont été relayées par les personnels des autres services, qui se sont reconnus dans ces initiatives.

Dans les hébergements :

Dans de nombreux hébergements collectifs et diversifiés, les collègues sont confrontés à un manque de personnels de toutes catégories, à des pressions insupportables sur l'activité (passage à 12 jeunes et taux de remplissage de 80%), à la mise en place du DAA. De plus, ils subissent des rythmes décalés et épuisants, dus notamment aux nuits.

La généralisation des accueils immédiats, non préparés, sur des temps courts, la déstabilisation continue du groupe de jeunes que cela entraîne, l'infantilisation des personnels et l'autoritarisme de certains responsables, créent un climat de colère et d'incompréhension.

L'annonce de la création de 20 nouveaux CEF par transformation d'EPE, après l'expérimentation déplorable des EPPOO, démontre que la DPJJ privilégie l'application des directives politiques au détriment des conditions d'accueil des jeunes et de travail des personnels !

Après le CTC imposé par l'intersyndicale sur ces questions, et en l'absence de réponses du Directeur de la PJJ, **nous avons demandé une audience pour le jeudi 29 mars**, nous y exigerons des mesures urgentes pour tous les hébergements.

- **en UEHC, la norme effective de 14 temps pleins d'éducateurs**
- **l'embauche d'agents techniques garantissant 3 temps pleins pour la cuisine et 1 pour l'entretien**
- **l'embauche immédiate d'un éducateur en cas d'indisponibilité d'un autre éducateur pour une durée supérieure à un cycle de travail**
- **des décisions immédiates des DT en cas de dépassement horaire d'un cycle de travail**
- **le doublement des services, prioritaire sur l'organisation des activités ou selon le choix de l'équipe**
- **en UEHD, des dotations en personnels revues à la hausse**
- **un état des lieux des locaux d'hébergements et un plan de remise en état rendu public**

Dans les unités d'insertion :

Après la fermeture des 2/3 des unités d'insertion, c'est l'existence d'un secteur spécifique de l'insertion qui est menacé. Le DAA favorise une approche strictement occupationnelle des activités et se substitue à de réelles actions d'insertion. Il entraîne, contrairement à son objectif annoncé, une diminution des sollicitations des UEAJ, justifiant ainsi la tendance à leur fermeture et par voie de conséquence l'arrêt du recrutement des PT. Les UEAJ qui subsistent sont condamnées au bricolage, faute d'ambition de la DPJJ, pour le rôle de l'institution en matière d'insertion professionnelle. Pour couronner le tout l'indemnisation des jeunes est remise en cause. C'est pourquoi nous exigeons :

- **la reprise du recrutement des PT**
- **un UEAJ par service de MO et d'hébergement**
- **une négociation de la DPJJ garantissant l'indemnisation par l'AFP de tous les jeunes en insertion dès le premier mois et pendant tout leur parcours d'insertion à la PJJ**

Pour les personnels administratifs et techniques:

Les personnels administratifs et techniques ont été les premières victimes des suppressions de postes à la PJJ. Pourtant la DPJJ poursuit dans cette voie en accélérant le processus de désertification des services et des DT de leurs personnels administratifs et techniques. Ces réformes passent par la mise en place des plateformes de gestion et bientôt de paie, qui coupent ainsi du fonctionnement des services les personnels chargés du suivi administratif et financier. Au nom d'une prétendue rationalisation budgétaire, les personnels administratifs subissent surcharge, dégradation et déshumanisation de leur travail. Dans la même logique, dont la pertinence n'est pas vérifiée, les tâches d'entretien tendent de plus en plus à être rétrocédées à des entreprises privées.

Pour ces personnels nous exigeons :

- **un temps plein administratif par unité**
- **un bilan de la mise en place des plateformes associant les personnels et permettant l'évaluation des charges de travail et des besoins de formation.**
- **le rétablissement de moyens administratifs, gestion et RH en DT, afin de maintenir une proximité avec les services de prise en charge.**
- **le maintien de services d'entretien dans chaque DT en fonction de leur importance**

Dans les milieux ouverts :

Les conditions de travail se dégradent considérablement. La charge de travail s'alourdit, les audiences et les écrits se multiplient en raison de l'accroissement et de l'accélération des procédures pénales. Les temps de déplacements s'allongent, avec notamment l'éloignement des familles et des lieux de placement : les collègues sont contraints de dépasser leur cadre horaire, sans possibilité de récupération.

Les restrictions financières sur le secteur habilité conduisent au rapatriement dans l'urgence de mesures d'investigation et à la suppression de l'habilitation de certains lieux de placement, contribuant ainsi à l'appauvrissement des solutions.

La nature des mesures se modifie considérablement : de plus en plus de mesures de probation, de moins en moins de mesures éducatives...

La pluridisciplinarité est niée, malgré les déclarations de la DPJJ, la spécificité d'intervention des ASS est gommée, la clinique est attaquée. Le temps FIR des psychologues est remis en cause.

L'administration rentabilise coûte que coûte le temps de travail : compléments de service, missionnements, désectorisations...

Face à cela, la mobilisation sur le temps FIR est emblématique de la volonté de résistance des personnels qui s'opposent à la rentabilisation du temps de travail, à la suppression des temps d'analyse et de distanciation.

Une audience nationale a été obtenue le 3 avril, afin de porter l'exigence du maintien effectif du temps FIR.

Pour l'ensemble des personnels de milieu ouvert, la situation existante, déjà à la limite de l'acceptable, va se détériorer davantage avec l'arrivée des MJIE, les premières audiences de tribunaux correctionnels pour mineurs et les renvois immédiats en audience de TPE. Les rythmes d'interventions auprès des mineurs vont encore s'accélérer : **cela doit s'arrêter !**

C'est pourquoi nous exigeons :

- **le maintien de l'organisation du temps de travail des psychologues**
- **le respect des normes maximales de jeunes et la prise en compte des actions partenariales**
- **un plan de recrutement garantissant la pluridisciplinarité à temps plein (ASS, psychologues)**
- **l'abandon des désectorisations, des missionnements et des compléments de service**
- **l'ouverture de négociations sur les normes et les conditions de travail (nombre de jeunes, nombre de MJIE en file active...)**

Dans la continuité des actions et des mouvements qui se sont déroulés ces dernières semaines, nous appelons les personnels à multiplier les initiatives, dans le cadre le plus unitaire possible sur la base du constat de dégradation partagé par les autres organisations présentes au CTC du 17 Février : (CGT-PJJ, SPJJ-UNSA, SNP)

Les audiences obtenues le 29 mars sur l'hébergement et le 3 avril en inter syndicale sur le temps FIR nous permettront de poser très concrètement nos revendications à la DPJJ.

Pour la contraindre à les prendre en compte, **le SNPES-PJJ/FSU appelle à la grève massive le 6 Avril.**

D'ores et déjà, dans le cadre de ce mouvement, un rassemblement unitaire est organisé le matin au TGI de Paris pour dénoncer la première tenue du tribunal correctionnel pour mineurs.

Le 6 Avril, nous exprimerons notre exaspération et notre volonté de restaurer nos conditions de travail et la qualité de nos missions éducatives.

TOUS EN GREVE LE VENDREDI 6 AVRIL 2012 !